

De la promptitude de l'exécution dans le gouvernement monarchique¹.

Le gouvernement monarchique a un grand avantage sur le republicain. Les affaires étant ~~gouvernées~~ |^N'menées| par un seul, il y à plus de promptitude dans l'exécution, mais comme cette promptitude pourroit degenerer en rapidité, les loix ~~doivent un peu la retarder par leur~~ |^N'y metront une certaine| lenteur, elles ne doivent pas seulement favoriser la [f. 146v] ^Hnature de chaque constitution, mais ~~aussi corriger les~~ |^N'encore remedier aux| abus, qui pourroient resulter de cette même nature.

([↑] ~~Celui qui a écrit le Testament politique du~~ + ^HLe |Le| cardinal de Richelieu^(a) veut |~~(si c'est lui qui a écrit son Testament politique)~~ veut veut| que l'on evite dans les monarchies les epines^(b) des compagnies, qui forment des difficultés sur tout : ~~quand cet homme n'auroit pas eü le despotisme dans le cœur il l'auroit eü dans l'esprit |la tête|.~~ [↑] ~~Il y a des gens qui ont le despotisme dans le cœur d'autres l'ont dans la tête.~~ + [↑] ~~quand cet homme n'auroit pas eü le despotisme dans le cœur, il l'auroit eü dans l'esprit~~ |la tête| +

[en marge] ^LOtez je crois cet article

(a) ^HTest. polit. ^LTestam. Politique

(b) ^HBarbaris cunctatio servilis statim exequi regium videtur Tac. Annal. l. 5.

¹ L'imprimé portera : « [...] dans la monarchie ».